

NOTE D'INFORMATION

n° 26.31 – Juillet 2026

Fluence de lecture : une dynamique d'apprentissage plus forte à l'école qu'au collège

► En septembre 2025, les élèves scolarisés dans les écoles et les établissements publics et privés sous contrat ont participé aux évaluations nationales et tests de positionnement mis en place par la DEPP : 5,3 millions d'élèves ont ainsi été évalués en fluence de lecture, depuis le début de CE1 jusqu'au début de quatrième ainsi que les élèves de première année de CAP en deux ans.

Quel que soit le niveau de scolarité, la majorité des élèves ont une maîtrise satisfaisante en fluence de lecture. À partir du CE2, les filles sont plus performantes que les garçons. Les élèves scolarisés dans les établissements relevant des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) présentent les scores et taux de maîtrise les plus faibles et nettement en dessous de la moyenne nationale. Dans les établissements accueillant des élèves de milieu social défavorisé, les scores moyens de fluence sont faibles et la proportion d'élèves appartenant aux groupes de maîtrise « fragile » ou « à besoins » est plus élevée. Entre 2021 et 2025, la proportion d'élèves de sixième dans le groupe « satisfaisant » augmente, tandis que celle du groupe « à besoins » reste stable.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Aïcha M'Bafoumou, DEPP-B2, Marina Hick, DEPP-B6
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

► Dans les évaluations nationales (Repères CE1, CE2, CM1, CM2, évaluations en début de sixième et de quatrième), les exercices de fluence de lecture visent à évaluer l'automatisation du décodage des mots à travers la vitesse et la précision (nombre d'erreurs) de la lecture à voix haute. Il s'agit de mesurer le nombre de mots correctement lus par un élève en une minute. Ils n'ont pour objectif d'évaluer ni la compréhension du texte, ni l'interprétation orale.

L'automatisation du décodage permet de libérer des ressources cognitives en vue de la construction du sens (voir [bibliographie en ligne](#)). La passation est individuelle et réalisée par un professeur : pendant que l'élève lit la page de texte, le professeur code ses réponses sur la fiche de cotation. Afin d'évaluer l'automatisation du décodage sans que cette mesure soit brouillée par des difficultés de compréhension, la fluence des élèves est évaluée à partir d'un texte propre à chaque niveau scolaire et dont la compréhension est accessible au plus grand nombre.

Pour les évaluations de la fluence, à l'exception de celle en début de première année de CAP, deux seuils sont déterminés de façon à identifier trois groupes de maîtrise (voir [figure 7 en ligne](#)) :

- un premier seuil en deçà duquel les élèves sont considérés en difficulté et ont donc un besoin d'accompagnement dès le début de l'année (groupe « à besoins », score inférieur au seuil 1). Ces élèves peuvent être

considérés comme possédant un niveau de maîtrise insuffisant et nécessitant un accompagnement ciblé pour acquérir ou consolider les automatismes de lecture en fonction de leur cycle scolaire ;

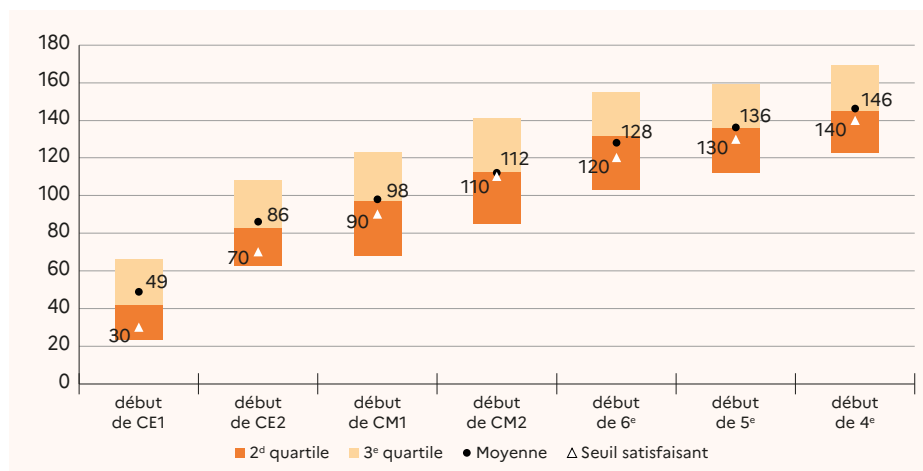
- un deuxième seuil en deçà duquel les compétences de fluence des élèves semblent fragiles (groupe « fragile », score entre le seuil 1 et le seuil 2), leur acquisition ou consolidation des automatismes de lecture devant être renforcée.

Au-delà de ce seuil (groupe « satisfaisant », score supérieur ou égal au seuil 2) l'automatisation de la lecture des élèves est considérée comme acquise ou

effective, ne faisant pas obstacle au travail de compréhension.

L'évaluation de la fluence en début de première année de CAP repose sur la détermination d'un unique seuil de réussite (120 mots – équivalent aux attendus de fin de CM2). En deçà de ce seuil, les automatismes de lecture des élèves sont considérés comme devant être renforcés. Au-delà de ce seuil, les élèves sont considérés comme bénéficiant d'une automatisation de la lecture suffisante et ne faisant pas obstacle au travail de compréhension. À partir du CE2, les seuils posés sont issus des programmes officiels (voir [méthodologie en ligne](#)).

► 1 Scores moyens et quartiles de score en fluence en 2025



Lecture : en 2025, le score moyen en fluence des élèves de CE1 est de 49 mots lus en une minute.
Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy. Public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluations nationales exhaustives de 2025.

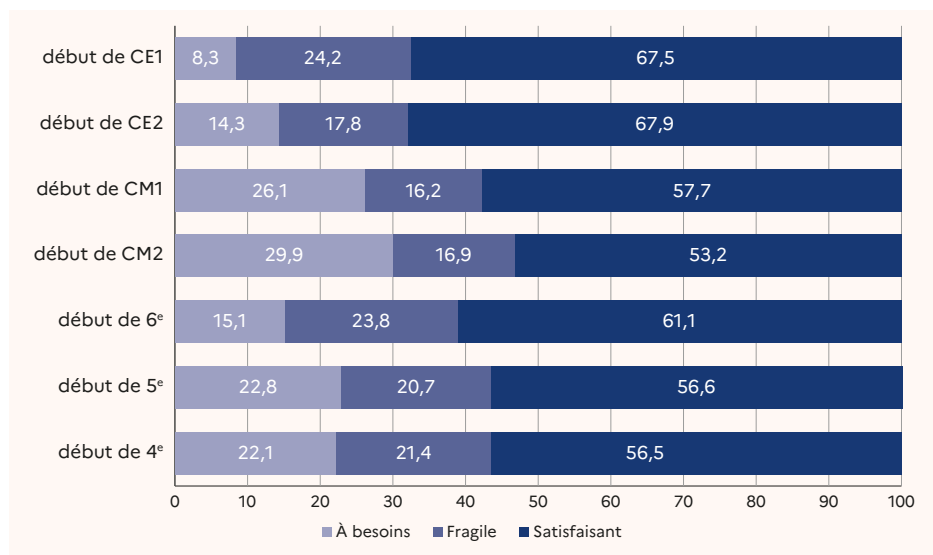
Les gains en fluence sont plus importants à l'école qu'au collège

Le score moyen de fluence augmente en fonction du niveau scolaire : en début de CE1, les élèves lisent en moyenne 49 mots en une minute pour atteindre 146 mots en début de classe de quatrième **figure 1**. En première année de CAP, les élèves lisent correctement 118 mots **encadré 1**. L'écart le plus important se situe entre le CE1 et le CE2 (écart de 37 mots). Du début de sixième au début de cinquième, la différence de mots lus est la plus faible, avec un écart de 8 mots. En début de CE1, 8,6% des élèves parviennent à lire 100 mots ou plus en une minute ; cette proportion atteint 34,4% en début de CE2, puis 62,1% en début de CM2, pour s'élever à 91% en début de quatrième (voir **figure 1 bis en ligne**). L'évaluation de la fluence de lecture des élèves mesure leurs performances selon des normes prédéfinies que sont les attendus de fin d'année. Cette évaluation vérifie les connaissances attendues à un stade précis de la scolarité ; ces attendus évoluent au fil de la scolarité et deviennent plus exigeants. Les textes lus par les élèves diffèrent en fonction de leur niveau scolaire.

La majorité des élèves ont une maîtrise satisfaisante de la fluence de lecture

En 2025, quel que soit le niveau de scolarité, entre la moitié et les deux tiers des élèves présentent une maîtrise satisfaisante (53,2% en CM2 et jusqu'à 67,9% en CE2) **figure 2**. En début de CE1, le seuil retenu étant de 30 mots correctement lus en une minute, le taux de maîtrise est de 67,5% et la proportion d'élèves appartenant au groupe de maîtrise « à besoins » est relativement faible (8,3%). Si on applique les attendus de fin de CP, à savoir la lecture correcte d'au moins 50 mots en une minute, le taux de maîtrise en CE1 est de 40,3% (voir **figure 2 bis en ligne**). Pour les autres niveaux, davantage d'élèves appartiennent au groupe de maîtrise « à besoins » : 14,3% en début de CE2, 26,1% en début de CM1 et 29,9% en début de CM2. En début de sixième, 15,1% des élèves relèvent de ce même groupe. En début de cinquième et en début de quatrième, un nombre plus important d'élèves relève du groupe « à besoins » : respectivement 22,8% et 22,1% des élèves. En sixième, au cours des cinq dernières années, la proportion d'élèves appartenant au groupe de maîtrise fragile a diminué au profit des élèves appartenant au groupe de maîtrise satisfaisante **encadré 2**.

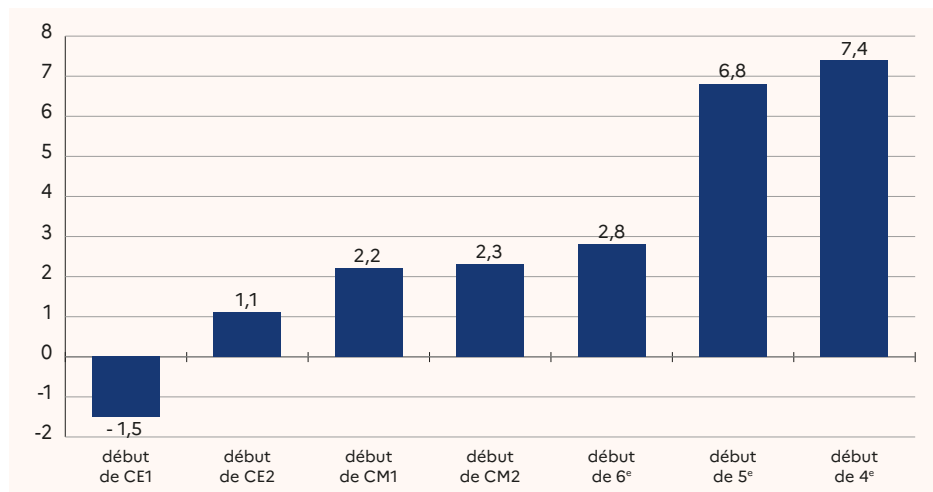
2 Répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence en 2025 (en %)



Lecture : en 2025, 56,5% des élèves de quatrième présentent une maîtrise satisfaisante en fluence.
Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy. Public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluations nationales exhaustives de 2025.

Réf. : Note d'Information, n° 26.31. DEPP

3 Écart de taux de maîtrise satisfaisante entre filles et garçons en fluence en 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, l'écart de maîtrise satisfaisante en fluence entre les filles et les garçons est de -1,5 point en faveur des garçons en début de CE1.
Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy. Public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluations nationales exhaustives de 2025.

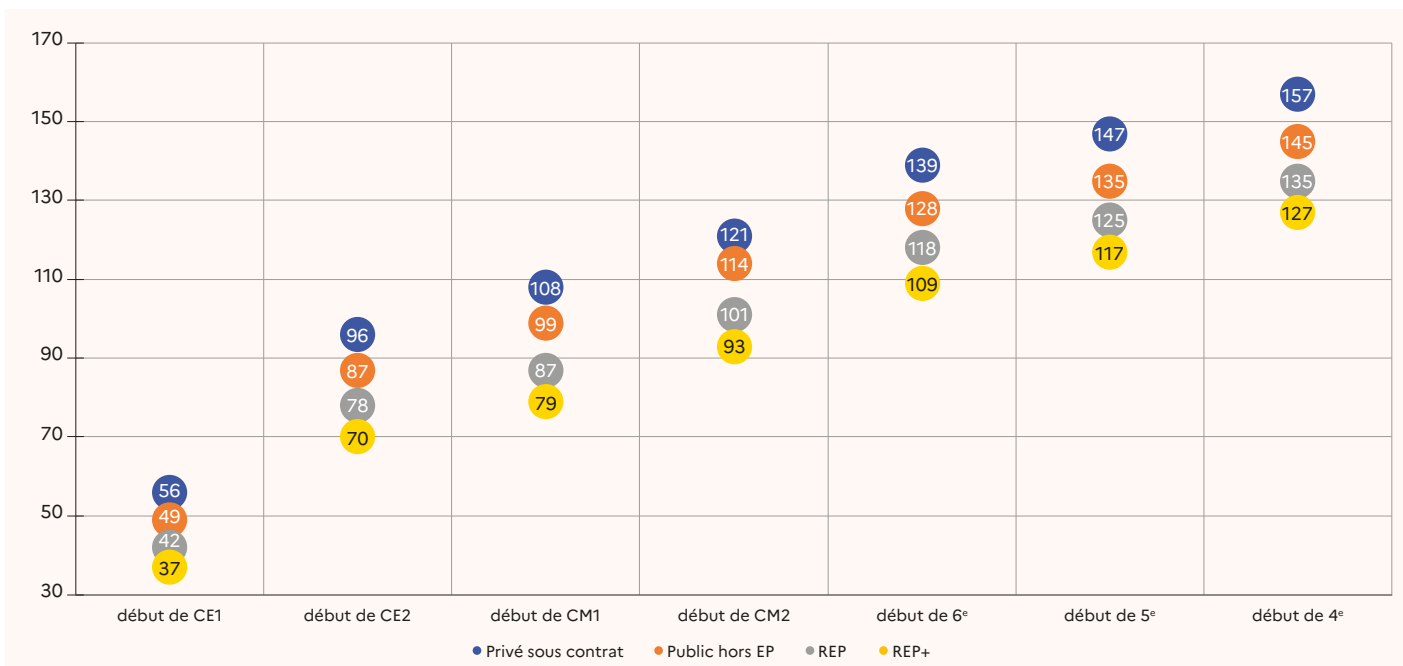
Réf. : Note d'Information, n° 26.31. DEPP

Les filles plus performantes que les garçons en fluence de lecture

En début de CE1, l'écart de maîtrise satisfaisante entre les filles et les garçons est faible et au désavantage des filles (-1,5 point). Cette situation est une exception car aux niveaux suivants, cet écart s'inverse et s'accroît en faveur des filles **figure 3**. Du début de CE2 au début de sixième, la différence de proportion d'élèves dans le groupe « satisfaisant » varie de 1,1 point en CE2 à 2,8 points en sixième. Des différences plus marquées apparaissent aux niveaux cinquième et quatrième avec respectivement 6,8 points et 7,4 points d'écart au bénéfice des filles. La proportion

de filles appartenant au groupe « satisfaisant » est de 60,0% en cinquième et 60,3% en quatrième, contre 53,2% et 52,9% pour les garçons aux mêmes niveaux. Concernant le nombre de mots correctement lus, c'est en début de CE1 et en début de CE2 que l'écart de score moyen entre les filles et les garçons est le plus faible (1 mot). À partir du CM1, les filles lisent 2 mots de plus que les garçons ; cet écart atteint 3 mots pour les élèves de CM2 et de sixième (voir **figure 3 bis en ligne**). En début de cinquième et en début de quatrième, l'écart de score est le plus élevé et atteint 6 mots : les filles obtiennent un score moyen de fluence de 139 mots en cinquième et 149 mots en quatrième, contre respectivement 133 et 143 mots pour les garçons.

4 Scores moyens des élèves par secteur de scolarisation en fluence en 2025



Lecture : les élèves de CE1 scolarisés dans les établissements privés sous contrat obtiennent un score moyen de 56 mots lus correctement par minute, contre 37 mots pour ceux inscrits dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire renforcée (REP+), 42 mots dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire (REP) et 49 mots dans les établissements publics hors éducation prioritaire.

Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy. Public + privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluations nationales exhaustives de 2025.

Réf. : Note d'Information, n° 26.31. DEPP

Ce résultat confirme les tendances déjà observées dans d'autres études où les filles obtiennent globalement de meilleurs résultats en français, quel que soit le domaine et ce, tous niveaux scolaires confondus (voir bibliographie en ligne).

Des difficultés plus marquées pour les élèves scolarisés en éducation prioritaire

En 2025, les élèves scolarisés dans les écoles et établissements du secteur public des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et d'éducation prioritaire renforcée (REP+) présentent les plus faibles scores en fluence. La proportion d'élèves appartenant au groupe de maîtrise satisfaisante y est également la plus faible **figure 4**. À l'inverse, quel que soit le niveau scolaire considéré, les élèves scolarisés dans les établissements du secteur privé sous contrat affichent les scores moyens les plus élevés. Dans ces établissements, la proportion d'élèves du groupe « satisfaisant » est elle aussi la plus élevée.

À l'école, en début de CE1, le score moyen des élèves scolarisés dans le secteur public hors EP est de 49 mots lus correctement, contre 37 mots en REP+, soit un écart de 12 mots, qui est le plus faible écart de score moyen observé entre ces deux secteurs d'enseignement. L'écart de score moyen maximal entre le public hors EP et le REP+ se situe aux niveaux CM2 (écart de 21 mots) et CM1 (écart de 20 mots).

En début de CE1 et de CE2, l'écart de proportion d'élèves dans le groupe de maîtrise satisfaisante est le plus faible entre les élèves scolarisés dans des établissements du secteur public hors EP et les élèves scolarisés dans des établissements REP+ avec un écart de 16 points : respectivement 68,4% et 52,1% en CE1 et 68,7% et 52,6% en CE2 (voir figure 4 bis en ligne). L'écart le plus élevé (20,9 points) se situe en début de CM1. À partir de l'entrée au collège, les écarts de score moyen se stabilisent autour de 18 et 19 mots : en début de sixième, les élèves scolarisés dans les établissements publics hors EP ont un score de 128 mots, contre 109 mots pour les élèves accueillis en REP+. L'écart de score moyen entre les élèves scolarisés dans les établissements du secteur public hors EP et ceux scolarisés dans les établissements REP+ varie peu entre le CE2 et la quatrième : il s'établit entre 17 et 21 mots selon les niveaux.

Ces écarts de score entre les secteurs de scolarisation se retrouvent dans les proportions d'élèves appartenant aux différents groupes de maîtrise : en début de quatrième, 38,5% des élèves scolarisés dans les établissements REP+ relèvent du groupe de maîtrise satisfaisante, 45,3% des élèves scolarisés dans le secteur REP et 55,9% des élèves des établissements publics hors EP. Ils sont 68,8% dans le secteur privé sous contrat, soit un écart de 12,9 points entre le secteur privé sous contrat et le secteur public hors EP et un écart de 17,4 points entre le secteur public hors EP et les établissements REP+.

Ces résultats doivent être mis en regard de la structure sociale des publics accueillis. La DEPP a élaboré un indice de position sociale (IPS) qui permet de rendre compte du niveau social des écoles et des établissements (voir bibliographie en ligne). Au niveau national, ceci permet de répartir les élèves en quatre groupes, de ceux appartenant aux 25% des écoles et établissements les moins favorisés socialement (groupe d'IPS 1) à ceux appartenant aux 25% des écoles et établissements les plus favorisés socialement (groupe d'IPS 4).

Les élèves des écoles et établissements appartenant au groupe d'IPS 1 ont des résultats inférieurs à ceux des élèves des écoles et établissements du groupe d'IPS 4, quel que soit le niveau scolaire considéré : plus l'IPS est faible, plus la proportion d'élèves appartenant aux groupes « à besoins » et « fragile » est élevée (voir figure 4 ter en ligne). Par exemple, en quatrième, le score moyen des élèves scolarisés dans des établissements appartenant au groupe d'IPS 1 est de 133 mots et 33,7% de ces élèves se trouvent dans le groupe de maîtrise « à besoins ». À l'inverse, 13,5% des élèves scolarisés dans des établissements appartenant au groupe d'IPS 4 sont dans le groupe de maîtrise « à besoins » et le score moyen en fluence est de 156 mots. ■

ENCADRÉ 1 - LA FLUENCE DES ÉLÈVES DE PREMIÈRE ANNÉE DE CAP EN DEUX ANS

Parmi les élèves scolarisés en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP), la proportion de garçons est importante : 60,7% contre 39,3% de filles en 2025 (voir figure 8 en ligne). 53,7% des élèves suivent une spécialité de formation relevant de la production, tandis que 46,3% des élèves suivent une spécialité de formation relevant des services.

La fluence est évaluée depuis 2023 en début de première année de CAP. Les élèves sont répartis en fonction de leurs résultats dans deux groupes de maîtrise autour du seuil de 120 mots, correspondant aux attendus de fin de CM2 et au groupe « satisfaisant » en classe de sixième. En 2025, 35 000 élèves ont passé le test de fluence de lecture en première année de CAP et parmi eux, 51,4% ont obtenu une maîtrise correcte en fluence. Le score moyen est de 118 mots, stable par rapport à 2023 (voir figure 6 en ligne).

Comme pour les autres niveaux, les filles obtiennent de meilleurs résultats en fluence de lecture que les garçons : en première année de CAP, en 2025, 54,6% d'entre elles ont une maîtrise correcte de la fluence, contre 49,4% des garçons (voir figure 6 bis en ligne). Le score moyen des filles est de 122 mots, contre 116 mots chez les garçons, soit 6 mots d'écart en faveur des filles.

Parmi les élèves suivant une spécialité de formation relevant des services, 56,0% ont une maîtrise satisfaisante de la fluence, contre 47,4% des élèves inscrits dans une spécialité de formation relevant de la production, soit un écart de 8,6 points. Le score moyen des élèves scolarisés dans une spécialité de la production est de 113 mots lus, contre 123 pour les élèves suivant une spécialité des services, soit un écart de 10 mots. Les filles suivant une spécialité de services lisent en moyenne 7 mots de plus que celles suivant une spécialité de la production, et les garçons, 10 mots de plus (voir figure 6 ter en ligne).

ENCADRÉ 2 - DAVANTAGE D'ÉLÈVES DANS LES GROUPES SATISFAISANTS EN 6^e ENTRE 2021 ET 2025

Depuis 2021, les élèves de sixième sont évalués en fluence de lecture. Le texte à lire a changé entre 2022 et 2023 mais les attendus sur le nombre de mots correctement lus par les élèves en une minute restent les mêmes, ainsi que les seuils des groupes de maîtrise. La part d'élèves relevant du groupe de maîtrise satisfaisante augmente de 3,0 points entre 2021 et 2022 et de 3,3 points entre 2023 et 2025, tandis que le pourcentage des élèves appartenant au groupe de maîtrise « à besoins » retrouve, en 2025, un niveau comparable à celui de 2021 (voir figure 5).

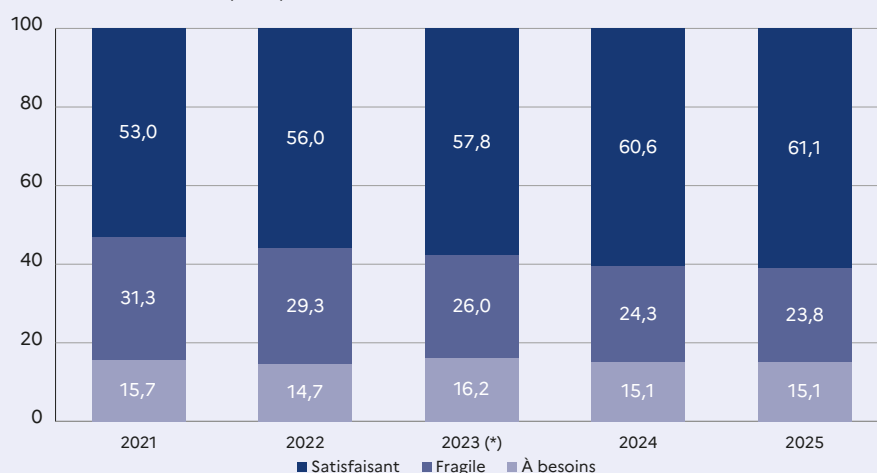
Entre 2021 et 2022 et entre 2023 et 2025, les scores moyens des élèves évoluent de façon similaire, passant respectivement de 124 à 127 mots lus puis de 125 à 128 mots lus (voir figure 5 bis en ligne).

Cette dynamique est la même pour les filles et les garçons avec une hausse de 3 mots pour chacun des deux sexes. De 2023 à 2025, après le changement de texte, la même tendance qu'auparavant s'observe mais l'écart tend à se réduire, les filles ayant légèrement moins progressé que les garçons (+3 mots pour les filles, contre +4 mots pour les garçons).

Des différences importantes sont constatées entre les élèves entrant en sixième dans le secteur de l'éducation prioritaire (EP) et les élèves des autres secteurs. La part des élèves scolarisés en EP appartenant au groupe de maîtrise satisfaisante augmente entre 2021 et 2025 (en REP, de 43,9% en 2021 à 51,1% en 2025 ; en REP+, de 36,4% à 43,2%). De plus, les élèves des établissements du secteur de l'éducation prioritaire sont ceux dont les résultats sont les plus dispersés, avec un écart-type plus élevé que dans le secteur public hors EP ou le secteur privé. Cet écart-type augmente entre 2021 et 2025 : en REP+, il passe de 39 mots en 2021 à 43 mots en 2025, et en REP de 37 mots en 2021 à 40 mots en 2025, ce qui reflète une augmentation de l'hétérogénéité des performances des élèves de ces secteurs. Ces résultats sont à mettre en regard de la structure sociale des publics accueillis.

Les disparités de maîtrise sont très marquées selon le profil social de l'établissement. En 2025, le score moyen de fluence est de 116 mots pour les élèves scolarisés dans les établissements les moins favorisés socialement (groupe d'IPS 1), contre 141 mots pour les élèves scolarisés dans les établissements les plus favorisés socialement (groupe d'IPS 4), en augmentation depuis 2021 où ces scores étaient respectivement de 113 mots et de 135 mots. La différence entre le nombre moyen de mots lus par les élèves des établissements du groupe d'IPS 1 et ceux du groupe d'IPS 4 augmente également entre 2021 et 2025 (de 22 à 25 mots). De même, la différence de taux de maîtrise satisfaisante entre ces groupes d'établissements s'accroît, passant de 23,2 points d'écart en 2021 à 24,6 points en 2025 en faveur des élèves des établissements du groupe d'IPS 4.

5 Évolution de la répartition des élèves dans les groupes de maîtrise en fluence de 2021 à 2025 en sixième (en %)



Lecture : en 2021, 53,0% des élèves de sixième présentent une maîtrise satisfaisante de la fluence en lecture, ils sont 61,1% en 2025. (*) En 2023, le texte lu par les élèves de sixième a changé.

Champ : établissements du ministère de l'Éducation nationale, France + Saint-Martin + Saint-Barthélemy, Public + privé sous contrat.

Source : DEPP, évaluations nationales exhaustives de sixième de 2021 à 2025.

Réf. : Note d'Information, n° 26.31. DEPP

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 26.31, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information